

COMMUNE DE FRONTON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

L'an deux mille quinze, et le trente du mois de septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. MOUISSET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. GUIOT. BARRIERE. SORIANO. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. STRAGIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : DOMINGUEZ pouvoir à RELATS
CARVALHO pouvoir à CAVAGNAC
LATTES pouvoir à DEJEAN
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GUIOT
MONIER pouvoir à DOISNEAU
BARROSO pouvoir à STRAGIER

Absent : /
Secrétaire : GUIOT

Date de la convocation : 16 septembre 2015

Rappel de l'ordre du jour :

- Activité de la CCF – restitution par les délégués communautaires – deuxième séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

M. le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte l'inscription à l'ordre du jour de deux points :

- 2015 – 70 : Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme
- 2015 – 71 : sollicitation de sponsor dans le cadre de manifestations communales

PLAN LOCAL D'URBANISME

2015 – 70 : Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme

Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme se déroulera du 20 octobre 2015 au 20 novembre 2015 inclus.

Selon la procédure, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été transmis du 1^{er} juillet 2015, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'urbanisme, aux personnes publiques associées qui ont pu émettre un avis.

Ont été consultés : l'Etat par la D.D.T., la Communauté de Communes du Frontonnais, la Région, Le Département, le SCOT du Nord Toulousain, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La commission d'urbanisme a analysé les avis et a apporté une réponse dans une note de synthèse de « prise en compte des avis des personnes publiques associées ».

Les différents points abordés et les réponses données sont examinés par le conseil municipal qui approuve, sans réserve le contenu de la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Mme Stragier : les panneaux solaires au sol sont interdits, pourquoi ?

M Cavagnac : c'est une bonne de commission que M. Doisneau pourra poser pour engager la réflexion.

Résultat du scrutin public :

Votants : 29 - Nuls : 0 - Pour : 24 - Dont pouvoir : 7 - Abst. : 5 (FEpD) --Contre : 0

FINANCES

2015 – 71 : sollicitation de sponsor dans le cadre de manifestations communales

La commune de Fronton organise annuellement des manifestations et recherche, pour le financement, des sponsors locaux ou hors commune. Cette pratique, compte tenu des difficultés financières que rencontrent les collectivités, devient incontournable pour assurer la pérennité des manifestations locales qu'elles soient culturelles, sportives ou de loisirs.

En échange d'un soutien matériel ou financier, la commune s'engage à apposer le logo du sponsor sur la communication de la manifestation et à apposer, quand cela est compatible, un panneau ou une bâche publicitaire d'un format raisonnable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter, pour toutes les manifestations organisées par la commune des recettes provenant de dons d'entreprises qui soutiennent, ou sponsorisent l'évènement. Ces recettes seront portées au crédit du compte 7788.

En réponse à Mme Stragier, M. le Maire précise qu'il s'agit là du sponsoring reçu et non des subventions versées aux associations.

Résultat du scrutin public :

Votants : 29 - Nuls : 0 - Pour : 29 - Dont pouvoir : 7 - Abst. : 0 --Contre : 0

INTERCOMMUNALITE

Activité de la CCF – restitution par les délégués communautaires – deuxième séance

L'article L5211-39 modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 prévoit que les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Un nouveau conseil communautaire a été élu en avril 2014, et les commissions, même si elles ont rapidement commencé à travailler, ne se sont réunies qu'une à deux fois.

Il sera, cette année encore, difficile de respecter de façon stricte les deux présentations annuelles prévues par l'article L 5211-39.

Cinq délégués rendront compte au conseil municipal des actions de la commission dans laquelle ils siègent.

- Mme Heng social et aide à la personne

Portage des repas : une enquête de satisfaction a été réalisée par le pôle sociale et le retour est bon. Fronton compte 24 bénéficiaires,

Les agents en charge des livraisons sont à l'écoute et font remonter des difficultés que rencontrent certaines personnes. Ce lien social est fondamental et ce service permet d'agir en amont et de prévenir comme par exemple : la canicule, des problèmes de santé.

Les agents seront équipés de tenues à l'effigie de la CCF pour les identifier et rassurer ainsi contre le démarchage abusif.

Transport à la demande : 140 bénéficiaires, 3 véhicules, 12 personnes de Fronton l'utilisent de manière régulière.

Ateliers mémoire et équilibre : un atelier mémoire a eu lieu à Villaudric et Villeneuve où 39 frontonnais étaient présents. Un nouvel atelier est programmé à Bouloc pour le mois d'octobre.

Atelier illettrisme : jusqu'en juin il était porté à Fronton par une bénévole. Un prochain atelier est prévu courant octobre, à la fréquence de 2 fois /semaine sur 13 semaines. A ce jour il y a 12 inscriptions sur Fronton et 13 sur Castelnau, par le biais de l'association ArtCoLang. Le coût horaire est de 28 €. L'idée est de faire participer financièrement les participants pour susciter l'assiduité et inscrire l'atelier dans une dimension d'engagement.

M Cavagnac : la gratuité est un vrai débat. Si la dimension d'altruisme est importante, elle n'a jamais existé au sein du service public qui est certes présenté comme gratuit en réalité financé par l'impôt. Se pose donc là un vrai principe qui mérite que l'on s'interroge. C'est encore plus vrai quand il s'agit d'un service au public et non d'un service public.

Mme Stragier : comment cela se passait-il sur les ateliers précédents ?

Mme Heng : l'atelier était assuré par un bénévole à raison d'une fois par semaine et donc il était gratuit.

Logement d'urgence : au vu des difficultés à réaliser un suivi social des hébergés qui ne se présentent pas aux convocations et au vu des dégradations, du non-respect des lieux, des abus de consommation d'électricité ..., la commission a proposé un nouveau règlement intérieur visant à réduire la période d'hébergement de 3 à 1 mois avec un suivi social obligatoire, relevé des consommations eau et électricité...

Pour éviter la confusion avec le « logement social », l'appellation hébergement d'urgence » est substituée à « logement d'urgence ».

M Ayache : le suivi est fait par l'assistante sociale ?

Mme Heng : oui mais tous ne vont pas aux rendez-vous.

Mme Stragier : un mois cela paraît court ?

M Cavagnac : l'urgence n'est pas forcément sociale, actuellement une famille nombreuse dont la maison a subi un incendie est logée dans ces appartements. Actuellement la CCF compte 4 hébergements, 3 sur Fronton et 1 sur Castelnau. Il serait opportun que d'autres communes en aient. Quand l'accompagnement est en place, la durée peut être modulée. Mais, dans les cas où la personne refuse de rencontrer les travailleurs sociaux, la CCF et la commune de sont pas compétentes pour gérer les urgences sociales. On ne peut pas bloquer les logements, ni se permettre de subir des dégradations, voire même 6000 € de consommation d'électricité. Avec un mois, on peut encore intervenir.

Chantiers d'insertion : fonctionnement courant, pas de nouveautés.

Forum social : le vendredi 9 octobre à Fronton à partir de 9h sur le thème de l'innovation sociale.

M Cavagnac note que l'Union Régionale des SCOP anime, pour le compte du Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'incubateur d'innovation sociale pour faire émerger des projets économiques innovants par le statut, la gouvernance ou le produit. Il est regrettable qu'ils n'aient pas été sollicités pour ce forum. Si ce forum est juste une rencontre avec les acteurs, mieux vaudrait peut-être penser une autre formule.

La petite enfance

Crèche de Fronton : le diagnostic Repères avait fait apparaître que le taux d'occupation à Fronton était en dessous du contrat fixé par la CAF et la commission avait demandé à ce que des solutions soient apportées pour y remédier.

Il apparaît que le fonctionnement de l'accueil occasionnel en est la cause car trop cloisonné de l'accueil régulier. Pour pallier à ce manque, l'équipe a réorganisé ses espaces afin de mixer la halte-garderie et la partie crèche afin de remonter ce taux.

Une nette amélioration a été constatée avec un taux de 98% en mai alors qu'en 2013 et 2014 nous atteignons à peine les 73%.

Attributions des places en crèche :

27 demandes pour Fronton ont été analysées, et ont obtenu une proposition. 7 familles ont refusé la place qui leur est attribuée.

Ram de Bouloc : le local occupé par le ram a dû être libéré en raison d'une redistribution des locaux scolaires et périscolaires. Des aménagements ont été faits dans un autre lieu avec quelques travaux.

Réflexions sur les modes d'accueil

Nous avons abordé, à l'issue d'un compte rendu annuel de la CAF, l'évolution des modes d'accueil. Il apparaît que 20 à 22 places seraient nécessaires sur notre territoire.

La réflexion sera portée sur le mode de garde le moins contraignant financièrement, la localisation, la formule...

Jeunesse :

CAJ de Bouloc : le bâtiment a ouvert cet été. Du mobilier et équipement ont été achetés car l'ancien était très usagé et abîmé.

CAJ de Castelnaud : travaux de réhabilitation de l'intérieur et des abords (terrasse, clôtures, peintures).

Bilan des activités de l'été : 3 séjours ont été proposés en juillet, complets pour les 2 premiers et un peu moins pour le dernier.

Une réflexion est portée sur l'acquisition d'un nouveau véhicule 9 places par le biais de Visiocom (3 ans) car aujourd'hui un seul est à disposition. Seuls les frais d'entretien, l'assurance et le carburant seraient à la charge de la CCF.

M Ayache : en restauration scolaire, les parents se plaignent, êtes-vous au courant ?

M Cavagnac : ce n'est pas le sujet du jour, actuellement nous traitons de la communauté de communes et non de Fronton. Mais en effet, le changement de prestataire a nécessité quelques adaptations qui ont été faites avant les vacances d'été. Depuis nous n'avons pas eu de retour mais nous suivons de près le sujet.

Mme Stragier : apparemment, il serait avancé des problèmes de désorganisation dans les plats.

M Cavagnac : je me méfie des phrases qui commencent par « apparemment » car trop souvent nous sommes dans la rumeur. Je rencontre régulièrement les parents d'élèves et depuis la mise en place du « sur grammage », je n'ai pas eu de sollicitation pas plus que du médiateur, Pierre Jeanjean, avec qui je suis allé prendre un repas pour me rendre compte.

Mme Heng s'excuse et se voit contrainte de quitter la séance.

- Mme Mouisset environnement

Nouveau fonctionnement du service

Une fusion entre le pôle exploitation et le pôle environnement s'est opérée en début d'année pour plus d'efficacité. Carine Chambert s'occupe du volet administratif. Christophe Lartigue a en charge l'aspect technique, il chapote les 2 pôles depuis le début de l'année avec une certaine efficacité.

Le point important est le passage du tri en porte à porte

Il concerne le papier, le carton, les matières plastiques, les canettes, les conserves, ... Le verre est toujours collecté selon le principe de l'apport volontaire.

La mise en place du tri en porte à porte a pris du retard suite à un référé sur la procédure de marché auprès du tribunal administratif de Toulouse déposé par la société plastic omnium sur l'analyse de leur variante. Après délibération, le tribunal nous a donné raison ne relevant aucune infraction au code des marchés publics.

Pour les particuliers : ce n'est qu'à partir du 31 août de cette année que les OM sont collectées 1 fois par semaine et les déchets en tri sélectif 1 fois par quinzaine. Le travail de

sectorisation a été réalisé en collaboration avec les agents qui ont décidé d'opter pour un fonctionnement basé sur 4 jours de collecte par semaine (pas de collecte le mercredi les agents ne travaillent pas ce jour-là) de manière à traiter une commune dans son intégralité en une journée. Ainsi Fronton est collecté pour les OM le mardi et pour le tri sélectif tous les 15 jours le lundi (semaine paire secteur ouest, semaine impaire secteur est). Dorénavant, le ramassage des OM sera effectué les jours fériés avec une exception le 1^{er} mai, le 25 et le 31 décembre qui seront remplacés par des jours de substitution. Les agents ne travaillant pas le mercredi si le jour férié tombe un lundi ou un mardi le jour de collecte sera assuré par les agents le mercredi qui suit et si le jour férié tombe un jeudi ou vendredi le jour de collecte sera assuré le samedi suivant.

En centre-ville : sur les grandes communes comme Bouloc, Castelnaud, et Fronton il convient de revoir les cas particuliers de certains points de regroupement en centre-ville qui nécessitent un aménagement spécifique. Certains sites ont vu la suppression de places de stationnement pour pouvoir aménager une aire pour les conteneurs. Les finitions esthétiques (bardage bois...) seront réalisées prochainement de manière à réduire la gêne occasionnée aux riverains et aux usagers. La question des bacs enterrés avec ascenseur pour le centre-ville est à l'étude. A suivre...

Pour les entreprises : les entreprises sont assujetties à la RS sur la base d'un système déclaratif. Avec la mise en place du tri en porte à porte, les bacs bleus ont disparu au profit des bacs classiques jaunes et bordeaux. Les cartons restent en apport volontaire au pôle environnement. L'équipe administrative a travaillé assidûment cette année sur le fait de faire basculer les entreprises assujetties à la RS et débitrices à la TEOM suite à de nombreux impayés. Il n'en reste pas moins qu'un travail important dans l'organisation globale de ce service est à envisager de manière à le rendre plus performant et cohérent. Cette mission sera confiée à l'ambassadeur du tri dès 2016.

Conteneurs verre en apport volontaire :

Le diagnostic de la collecte sélective du verre réalisée par éco emballage met en évidence un déficit d'une cinquantaine de colonnes verre sur le territoire de la CCF soit un coût de 42 000€. Dans le cadre d'un plan de relance pour le recyclage, un appel à candidature a été lancé par éco emballage afin de subventionner tout ou partie de l'acquisition de ces colonnes. La CCF a déposé un dossier pour y participer. Nous n'avons à ce jour aucune réponse. Je vous tiendrai au courant de la situation lors du prochain bilan. Au mois de juin, au cours d'une rencontre avec la responsable de notre secteur chez éco emballage nous avons évoqué l'idée regrouper sur un seul site les colonnes verres de la commune dans un souci d'esthétique et de pratique pour éviter de voir sur notre commune une multitude de colonnes éparpillées un peu partout qui dénaturent le paysage au risque d'accroître les dépôts sauvages. Fort de plusieurs années dans ce domaine, éco emballage ne préconisent pas ce genre d'actions qui seraient inefficaces. Il faut au contraire densifier et mieux répartir notre parc, les usagers cherchant la proximité.

Point d'apport volontaire des Marronniers :

Déplacé en janvier chemin de Marmondan près de l'entrée du nouveau cimetière. Nous nous réjouissons 9 mois plus tard du succès de cette opération. Contrairement à ce qui a pu être dit ou craint, le problème n'a pas été déplacé mais solutionné. Côté Marronniers, à l'étude actuellement un aménagement de cet espace.

Récupération des anciens conteneurs OM :

La communauté de communes a reçu une demande de partenariat humanitaire avec la côte d'Ivoire pour la récupération des anciens bacs d'OM. Une convention a été signée avec le Ministre de l'environnement de ce pays au mois de juin. La CCF a demandé aux communes de prêter des locaux pour stocker les anciens conteneurs avant leur départ. A Fronton, les bacs sont entreposés au CTM et devraient être acheminés en côte d'Ivoire d'ici la fin de l'année. Cette opération n'aura aucune incidence financière pour la CCF.

Un ambassadeur du tri va être nommé pour répondre aux demandes des administrés et régler les difficultés qui pourraient se présenter. En attente de la restructuration liée à l'intégration au 1^{er} janvier 2016 des 3 communes du SIVOM du Girou, Fabien Escudier fait office d'ambassadeur du tri.

M Cavagnac : le recrutement d'un ambassadeur du tri ne semble pas opportun quand le service voit son activité diminuer.

Mme Mouisset : le poste existe sur le Syndicat du Girou et l'agent fera partie des effectifs après l'intégration.

Point sur la future dissolution du SIVOM du Girou

Mme Jeanine Gibert, vice-présidente de la commission informe qu'au 31 décembre 2015 il est envisagé la dissolution du SIVOM du Girou pour intégrer les communes de Gargas, Cépet, et Saint Sauveur à la CCF au 1^{er} janvier 2016. De nouveaux circuits seront donc à mettre en place. Il est indiqué que ces communes sont déjà collectées en porte à porte et que les bacs sont identiques à ceux acquis par la CCF. La société NOVACOM a déjà étudié une nouvelle sectorisation afin d'intégrer ces 3 communes.

Logiciel Easy collecte

Le logiciel Easy collecte de la société Novacom va être intégré aux camions benne pour connaître en temps réel les problèmes de collecte, les difficultés de voirie, les tonnages, les vitesses... Il ne s'agit pas d'un logiciel de contrôle mais d'un logiciel d'aide aux différents services (exploitation, environnement) pour une meilleure qualité de service. L'utilisation de ce logiciel nécessite la présence d'un agent à mi-temps qui sera en charge d'analyser les informations communiquées en temps et en heure et de les relayer au service concerné pour suite à donner.

Fiscalité - finances

J'ai demandé lors d'une commission si suite à l'augmentation du taux en 2014 le service est déficitaire ou excédentaire. Le DGS a expliqué que pour l'instant le service est excédentaire mais qu'il faut prendre en considération que les amortissements des biens (bacs, camion...) n'ont pas été pris en compte. D'autre part, il évoque le besoin d'un renouvellement de camion mais au vu des projections budgétaires, il est possible que cela ne se fasse qu'en 2016. Il précise également qu'à partir de 2015 une comptabilité analytique par service a été mise en place. Je ne manquerai pas en fin d'année de demander à consulter celle-ci et vous tiendrai au courant.

M Dejean : nous sommes questionnés sur l'identification des conteneurs. Va-t-on être contrôlés pour le poids des OM ?

Mme Mouisset : pour le moment nous sommes en phase d'apprentissage au tri et la pesée embarquée n'est pas prévue à ce stade.

M Cavagnac : il faut effectivement être clair sur ce point. Le gencode permet uniquement l'identification du bac et n'a rien à voir avec un paiement au poids.

M Roussel : les anciens bacs n'ont pas tous été enlevés et sont pleins.

Mme Mouisset : le changement sur 10 communes est très lourd à mettre en place, il y a quelques erreurs mais le bilan est positif.

M Cavagnac revient sur l'intégration du SIVOM du Girou et suggère de regarder le résultat et l'état de l'actif de ce syndicat avant intégration. Il se rappelle de la critique portée sur la gestion du SIVOM de Fronton alors qu'il a transmis à la CCF 1 800 000 € de réserves et juge ces critiques indécentes.

M Lugou (ancien Président du SIVOM de Fronton) : l'excédent devait financer l'acquisition des bacs de collecte sélective et un nouveau camion sans augmentation de la TEOM. Aujourd'hui la TEOM augmente pour converger vers les taux du SIVOM du Girou et on emprunte pour acheter les bacs et les camions.

M Cavagnac : au sein de la CCF, même si le service de collecte est identifié en comptabilité de façon analytique, la trésorerie est commune à l'EPCI et cet excédent du SIVOM a été, il faut le dire, une vraie ressource pour la CCF. Sans cette réserve du SIVOM, les impôts communautaires auraient, nécessairement, fortement augmentés en 2015.

M Cavagnac remercie Mme Mouisset pour le travail fait au sein de cette commission des plus difficile. 7

- M Marelo développement économique et emploi

Depuis la restitution de décembre dernier la commission s'est réunie six fois pour aborder les sujets suivants :

CBE

Il a été décidé de ne pas travailler avec les 2 CBE du nord toulousain en raison du montant des cotisations (30 000 et 10 000 €) et parce qu'il existe un bureau de l'emploi sur la CCF et des chambres consulaires qui interviennent dans des domaines identiques.

M Cavagnac : c'est un sujet irritant et une spécificité départementale qui consiste à créer des structures parallèles aux acteurs de droit commun qui vivent de cotisations des collectivités qui sont inévitablement financées par les impôts locaux.

SDAN

La CCF a pris la compétence. A l'heure actuelle la réflexion porte sur qui prendra la charge de certaines compétences, exemple des fourreaux de fibre optique : la commune ou la CCF ou autre organisme ?

Ce sujet a été largement débattu en conseil municipal le 30 juin. A ce jour toutes les communes ont délibéré et la CCF a fait évoluer ces statuts comme vu lors du dernier conseil municipal.

GARE DE CASTELNAU

Mise en place d'une convention de covoiturage avec Tisséo et le Grand Montauban.

Animation sur la gare de Castelnau pour communiquer sur le covoiturage. Envoi d'un courrier au Conseil Départemental pour étudier une navette entre les communes et la gare.

M Cavagnac : seul arrêt entre Toulouse et Montauban, gare aménagée pour les nouveaux formats de trains. La CCF vient d'acheter une parcelle pour agrandir le parking.

Concernant le transport : la commune a adressé une demande au Département pour étudier l'augmentation de la fréquence des bus sur la ligne HOP sur certains créneaux horaires.

M Doisneau : un lieu est-il prévu pour une aide de covoiturage sur Fronton ?

Mme Mouisset : c'est à l'ordre du jour de la commission développement durable et cela a été évoqué en atelier de mutualisation

M Marelo : le sujet sera abordé en réunion de travail du PLU. Il existe une pratique sur Eurocentre

Mme Stragier : au niveau stationnement, on s'aperçoit que le parking près de la crèche est souvent vide.

M Cavagnac : un travail est engagé avec la CCF pour aménager l'accès par l'impasse du Petit Train et ouvrir ce parking au public.

MUTUALISATION

La Commission a étudié plusieurs propositions de bureaux d'études en capacité d'établir un schéma de mutualisation (date butoir 31 décembre 2015). F Conseil a été retenu et a commencé à travailler en ateliers d'élus et de techniciens. Nous attendons les premières restitutions.

BUREAU DE L'EMPLOI

Le Forum de l'emploi s'est tenu à Fronton, le 29 avril. Le bilan est satisfaisant, certains points restent à améliorer et ce bilan est tenu à la disposition des élus qui le souhaitent.

Le Bureau de l'emploi tient depuis septembre une permanence sur Castelnau.

M Cavagnac regrette qu'il n'ait pas été possible de mettre en place une permanence dans les locaux d'Eurocentre. C'est incompréhensible.

Un nouveau poste a été ouvert à 35 heures dans ce service et une plaquette réalisée à l'attention des entreprises du secteur.

M Cavagnac demande que la commission travaille rapidement à une harmonisation de la politique commerciale d'ouverture des commerces le dimanche suite à la loi Macron.

Mme Stragier : ce n'est pas une obligation donc avant de penser à l'harmonisation, ne pourrions-nous pas réfléchir à ne pas ouvrir car ce n'est pas une obligation.

M Cavagnac : c'est une loi passée avec l'article 49.3 qui prévoit l'ouverture 12 dimanches dans l'année, il faut donc l'étudier. Les gérants ne sont pas tous favorables car ils constatent parfois que le chiffre d'affaire est identique sur 6 jours d'ouverture comme sur 7 alors que la masse salariale est plus importante.

CMA - CCI

Une convention a été signée avec la CMA pour pérenniser la permanence à Fronton et échanger des statistiques (locaux vacants, projets de créations, ...). La CCI a été contactée pour signer le même type, de convention.

- M. Doisneau logement – gens du voyage

Depuis la prise de fonction de M. Doisneau en qualité de délégué communautaire, aucune commission ne s'est réunie. Par contre, il a pu visiter avec le Syndicat MANEO, 9 aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage. A noter qu'à Saint-Alban et Aucamville les aires sont fermées suite à des dégradations.

Concernant notre secteur, il est prévu : 16 places à Saint-Jory, 20 à Castelnaud, Fronton et Villemur.

On considère les éléments suivants :

- 10 familles pour 20 caravanes et véhicules de traction.
- 5 personnes en moyenne par famille même si une famille peut compter jusqu'à 30 personnes
- la famille est une structure importante dans l'organisation sociale des gens du voyage
- la surface nécessaire pour 20 places est de 8000 m² avec en moyenne de 150 à 200 m² par famille auxquels il faut ajouter les espaces et services communs.
- La configuration standard est un alignement en 2 ou 3 rangées et la configuration mieux adaptée est en « format alvéoles ».
- Le coût est de 35 000 € par emplacement ce qui porte à environ 700 000 € le projet hors foncier.
- L'Etat intervient à hauteur de 70 % avec un plafond de 10 771 € par place créée.
- Le Département intervient à hauteur de 50 % du reste à charge toujours sur un plafond de 10 771 €
- Gestion de l'aire par une personne recrutée par MANEO

M Cavagnac : certes il y a un investissement mais pour le fonctionnement est-il possible de le déléguer car je ne suis pas certain que l'on trouve facilement le profil et la compétence pour gérer ce type d'aire ? En ce qui concerne la réserve foncière, il faut donc identifier deux possibilités sur le territoire de la CCF.

M Doisneau : pour MANEO il est même préférable de présenter deux possibilités pour chaque aire. L'aire ne doit pas non plus être surdimensionnée pour éviter l'installation sauvage, tout comme la sédentarisation ce qui n'est pas le but. Le coût journalier, même vide, est de 1.20 € par place.

M Roussel : pourquoi ne pas choisir un emplacement près de ceux qu'ils ont l'habitude d'utiliser à Eurocentre ou ailleurs ?

M Doisneau : le terrain doit être proche du centre-ville pour permettre des achats journaliers de provisions.

M Cavagnac : il y a deux types d'aires : des aires de grands passages pour des haltes de courte durée lors des pèlerinages et des aires d'accueil, plus petites et pour un transit plus modéré. L'enjeu est donc de trouver, d'ici l'été prochain, une parcelle pas trop éloignée du centre-ville en lien avec les préconisations (réseaux, voirie, ...) et les pratiques.

- Mme Coquet : équipements culturels et sportifs – développement touristique

Ecole de musique :

L'école associative de Fronton a été dissoute au 31 décembre 2015 et remplacée par une forme juridique intercommunale comme le prévoient les statuts. La CCF a lancé un marché de prestations de services et confié à LEC le soin de gérer les deux écoles du territoire qui ont des buts différents. Castelnau a plus un enseignement de type scolaire quand Fronton développe un objectif plus artistique en soutien à l'orchestre d'harmonie intercommunal. L'idée est d'avoir un seul prestataire en gestion mais en gardant l'originalité musicale des deux entités. La CCF a recruté un coordonnateur en la personne de M. Pavel Matak.

A l'étude la réorganisation des locaux et la recherche d'une solution pour les répétitions de l'harmonie.

M Cavagnac : l'école de musique ne doit pas quitter Fronton. L'intercommunalité devra nous accompagner dans la rénovation d'un bâtiment pour l'école de musique.

Subventions aux associations :

La CCF s'est substituée aux communes pour le versement de subventions aux associations en lien avec la musique et le chant. Depuis plusieurs associations ont sollicité l'EPCI et, parfois, obtenu un soutien financier hors champ de compétence.

M Cavagnac : il faut être vigilants et établir un cadre pour éviter les déviances. En accordant des subventions sans critères, on suscite l'envie, il faut donc se baser sur une doctrine. Il est à proscrire des promesses de campagne clientélistes comme cela a été le cas par la liste FEpD à l'association des Dauphins du Frontonnais. Pour la subvention versée aux Dauphins du Frontonnais à Fronton comme pour le festival Villaurock à Villaudric, les élus de la commune ont découvert, en conseil communautaire, l'aide accordée. Ce n'est pas acceptable.

Mme Stragier : si la CCF avait bordé l'octroi des subventions, on n'en serait pas là !

M Cavagnac : les textes sont clairs, si l'EPCI n'a pas la compétence, il ne peut pas verser de subvention. C'est d'ailleurs ce qui nous a été répondu pour le cinéma.

Tourisme :

Les statuts ne sont toujours pas validés, Une ordonnance du 26 mars 2015 est venue supprimer l'obligation de créer un syndicat mixte pour les offices intercommunaux.

Le poste à ½ temps pour gérer l'espace affaire a permis une augmentation de 20 % de l'activité en 6 mois. La CCF a décidé d'augmenter le temps de travail de l'agent à ¾ temps en octobre et à temps complet en janvier 2016.

Sentiers de randonnée :

Un travail a été effectué dans le cadre d'un stage. Actuellement, il existe un sentier par commune, géo référencé, soit un total de 90 Km avec conventions de passage en terrains privés. L'idée d'éditer un document au format de topo guide a été retenue. L'expertise du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été demandée pour diagnostiquer les chemins qui présentent un intérêt dans une perspective de maillage entre les communes. Le budget du balisage et de la labélisation des boucles est estimé à 3 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 30.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

Le procès-verbal a été proposé au vote lors du Conseil Municipal du 26 octobre 2015

Résultat du vote :

Votants :	29
Pour :	26
Contre :	0
Abst :	2 (Ayoche)
Refus vote	1 (Stragier)

Disneau)
 2 (Ayoche)
 1 (Stragier)

[Handwritten signatures and scribbles]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

STRAGIER

Refus de Vote

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]